



Fédésap

Fédération Française
des Services à la Personne et de Proximité

Rapport financier - exercice 2021

Le présent rapport porte sur l'exercice 2021 et vise à mettre en exergue les grandes lignes de l'activité financière de la Fédésap. Les comptes annuels pour l'année 2021 ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration en séance le 9 juin 2022.

L'année 2021 présente les caractéristiques suivantes :

- ⇒ **2 005 968 €** de produits contre **1 659 999 €** en 2020 (+20,8%).
- ⇒ **1 804 734 €** de charges d'exploitation contre **1 345 149 €** en 2020 (+ 34%).
- ⇒ **282 981 €** d'excédent contre **309 461 €** d'excédent en 2020.
- ⇒ **1 235 808 €** de fonds propres associatifs et **952 827 €** en 2020 (+29,7%).

1/ Concernant les produits :

1.1 / les produits d'exploitation comptabilisent :

- ✓ **726 302 €** au titre des cotisations, soit une progression de + 26,3%

1.2 / Les subventions et dotations comptabilisent :

- ✓ **255 215 €** au titre du financement du paritarisme géré par l'APNESAP (contre **274 121 €** en 2020)
- ✓ **395 124 €** au titre de la convention CNSA (contre **377 687 €** en 2020)
- ✓ **16 374 €** au titre de la convention AGFPN (contre **20 629 €** en 2020)
- ✓ **209 350 €** au titre de la convention AGEFIPH.
- ✓ **92 197 €** au titre de la convention ANACT.
- ✓ **12 000 €** au titre de la convention CD 974.

Soit 980 260 € contre 823 161 € en 2020.

1.3 / Les transferts de charges comptabilisent : 298 504 €

- ✓ Convention de facturation Sap-Compétences et Sap-Services (organismes de formation)
- ✓ Refacturation des frais de secrétariats paritaires : CPPNI et CPNEFP
- ✓ Divers

2/ Concernant les charges :

Elles sont constituées de :

- ✓ **771 051 €** de charges du personnel contre **680 809 €** en 2020 soit une hausse de 13,2 %.
- ✓ **952 302 €** d'achats et charges externes contre **592 524 €** en 2019 soit une hausse de 60,7%.

3/ Concernant le bilan

La convention CNSA signée le 20 décembre 2018, pour la période 2018 à 2021, permet d'accompagner la modernisation des structures d'aide et d'accompagnement à domicile adhérentes de la Fédésap avec un coût global d'actions de 14 865 550 €.

Les modalités de financement ont évolué selon l'avenant signé le 8 décembre 2020. Le solde sera versé en fin de convention en 2022 au titre des années 2018 à 2021. En parallèle, les subventions restant à verser aux adhérents suivront ce calendrier.

Ces modalités expliquent la présentation de créances et dettes à plus d'un an dans l'état des échéances des créances et dettes figurant dans l'annexe des comptes annuels.

4/ Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'imputer les excédents de 282 981€ en compte report à nouveau ce qui porterait ce dernier à 1 235 808 €.

Fait le 13 juin 2022, à Paris.
Le Trésorier de la Fédésap
Vincent Chaulet

